

## TERMES DE REFERENCE POUR LES EXPERTS

Référence de publication : 19-05/GAB/2.1

**Code de l'Action et Pays partenaire :** SOCIEUX+ 2019-05 GABON

**Titre de l'Action :** Risques professionnels dans le secteur public

**Numéro et titre de l'Activité :** Activité 2 – Préparation d'un projet de texte législatif pour les de régimes AT/MP des agents de l'Etat au Gabon

**Date de mise en œuvre de l'activité :**

1<sup>ère</sup> sous-activité : 14 – 25 Octobre 2019 (à confirmer par le partenaire)

2<sup>ème</sup> sous-activité : dates à convenir avec le partenaire durant la 1<sup>ère</sup> sous-activité

**Institution partenaire:** Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat (CPPF)

**Titre du poste :** 2 postes sont à pourvoir :

**- Expert de la Sécurité sociale en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles**

**- Expert en Législation de la sécurité sociale**

**Lieu d'intervention :** Libreville

**Coordinateur responsable :** Gian Luca PORTACOLONE  
([Gianluca.portacolone@socieux.eu](mailto:Gianluca.portacolone@socieux.eu))

**Date limite pour la soumission des candidatures :** 10/10/2019

SOCIEUX+ is implemented by

Leader:



Co-financed by the European Union:



## A propos de SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et maintient le dialogue sur les politiques de protection sociale et d'emploi inclusif avec un nombre croissant de pays partenaires. Cet effort a été confirmé dans la communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - "Proposition pour un nouveau consensus européen sur le développement notre monde, notre dignité, notre avenir". Un nombre important d'activités de coopération dans différents pays liés à ces domaines sont financés par des instruments géographiques ou thématiques. Toutefois, un écart a été observé dans la coopération de l'UE avec les pays tiers en ce qui concerne l'appui aux mesures à court terme et la coopération entre pairs pour promouvoir le développement de la protection sociale.

SOCIEUX + - Facilité européenne d'experts pour l'emploi, le travail et la protection sociale (ci-après dénommée "la Facilité" ou "SOCIEUX +") est une facilité d'assistance technique mise en place et cofinancée par l'UE (EuropeAid), la France, l'Espagne et la Belgique et mis en œuvre par un partenariat composé de quatre partenaires: Expertise France, leader du partenariat de mise en œuvre (ci-après: «le Partenariat»), la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP), la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (BELINCOSOC) et la Coopération technique belge (ENABEL).

L'objectif général de la facilité est d'élargir et d'améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances.

SOCIEUX + soutient les efforts des pays partenaires (PC) de l'UE dans la réforme, le développement et l'extension de leurs systèmes de protection sociale et le renforcement des politiques du travail et de l'emploi. La Facilité vise à renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances. SOCIEUX +:

- reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité;
- soutient les efforts déployés par les gouvernements partenaires pour promouvoir des systèmes de protection sociale et d'emploi inclusifs et durables;
- complète les efforts déployés dans le cadre d'autres initiatives de l'Union européenne.

SOCIEUX + met à disposition rapidement l'expertise européenne avec des coûts de transaction minimaux pour les institutions partenaires. Il s'appuie sur l'expertise d'organismes publics ou mandatés, d'organisations non gouvernementales et d'organisations pertinentes de la société civile des États membres de l'UE et d'organisations internationales spécialisées. Il peut également soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire par la mobilisation de praticiens des pays partenaires. SOCIEUX + est opérationnel depuis septembre 2016.

La Facilité est une extension de SOCIEUX - Expertise de l'Union Européenne en matière de Coopération au Développement - établie en 2013.

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Informations sur le Pays

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale riche en ressources naturelles. Il est bordé par le Cameroun, la Guinée équatoriale et la République du Congo à l'Est et l'océan Atlantique à l'Ouest. Avec une population de 1,7 million d'habitants sur une superficie de 268.000 km<sup>2</sup>, le Gabon est un pays peu peuplé avec des forêts couvrant 85% du territoire. Le Gabon possède l'un des taux d'urbanisation les plus élevés d'Afrique, avec plus de quatre citoyens gabonais sur cinq vivant en zone urbaine. La capitale, Libreville, avec Port Gentil, la capitale économique du pays, abrite environ 60% de la population. Un Gabonais sur deux a moins de 20 ans et le taux de fécondité dans les zones urbaines atteint presque quatre enfants par femme, contre six dans les zones rurales selon la deuxième enquête démographique et de santé menée en 2012 au Gabon.

Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire supérieur. Cinquième plus grand producteur de pétrole en Afrique, il a connu une forte croissance économique au cours de la dernière décennie. Cependant, le pays fait face à une diminution de ses réserves de pétrole. Le gouvernement gabonais a donc fondé sa nouvelle stratégie sur la diversification économique. Le taux de croissance du PIB du Gabon a ralenti pour s'établir à 3,9% en 2015. La situation budgétaire s'est détériorée en 2015, le Gabon enregistrant un déficit budgétaire pour la première fois depuis 1998, malgré les tentatives du gouvernement de maîtriser les dépenses et d'atténuer la baisse des recettes pétrolières. Malgré un revenu par habitant relativement élevé (7.728 dollars en 2015), le taux de pauvreté du Gabon reste élevé. Environ 30% de la population reste vulnérable et vit avec des revenus mensuels inférieurs au salaire minimum garanti de 80.000 Francs CFA. L'accès aux services sociaux de base (santé, eau potable saine et électricité) s'est aussi détérioré ces dernières années.

Le Gouvernement gabonais a organisé en 2014 une vaste consultation nationale intitulée «Assises sociales» afin de définir la stratégie d'investissement humain du Gabon (SIHG). La nouvelle politique sociale poursuit trois objectifs: (i) aider les populations les plus vulnérables (aînés, orphelins, handicapés, etc.) par le biais de programmes sociaux intégrés; (ii) aider les personnes à faibles revenus à développer des activités génératrices de revenus et (iii) réduire les inégalités d'accès aux services publics.

### 1.2 Situation sectorielle

Le système de sécurité sociale au Gabon couvre quatre branches d'assurance: maladie, accidents et maladies professionnelles, prestations familiales (y compris maternité), pensions de vieillesse, invalidité, décès (survivants).

Un décret présidentiel du 21 août 2007 a mis en place un système d'assurance maladie obligatoire. Il concerne d'abord les personnes considérées comme « économiquement faibles » (Gabonais Economiquement Faibles - GEF, dont le revenu mensuel est inférieur à 150.000 Francs CFA / 229 euros) et les fonctionnaires. Depuis 2014, ce régime s'applique également aux salariés du secteur privé et aux indépendants. Sa gestion est confiée à la CNAMGS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale)

Le système de sécurité sociale est organisé autour d'agences placées sous l'autorité du ministère de la Santé, de la Protection sociale et de la Solidarité nationale:

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a pour mission de fournir une sécurité sociale aux travailleurs, notamment: prestations familiales et de maternité; accidents du travail et maladies professionnelles; vieillesse, invalidité et survivants; prestations d'assistance sociale. Les bénéficiaires de ces régimes sont les employés du secteur privé formel, les employés de l'État et les personnes volontairement assurées.

La Caisse des pensions et des prestations familiales des fonctionnaires (CPPF, partenaire de la présente Action) est responsable des pensions, de l'invalidité et des allocations familiales des fonctionnaires.

Le FNAS (Fonds national d'aide sociale) est opérationnel depuis 2013 et facilite l'accès des GEF au microcrédit.

En novembre 2015, le gouvernement gabonais a annoncé son objectif d'élaborer un nouveau code de protection sociale pour le pays. Afin de réviser et de normaliser le pacte social, la CNAMGS, la FNAS, la CNSS et le CPPF seront régis par un code unique.

### 1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

La CPPF est une administration publique dotée d'une autonomie administrative et financière établie par le décret 0236 / PR / MBCP du 8 juillet 2014. Dans le cadre de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG), la CPPF a été créée pour apporter des solutions au problème de l'équilibre des comptes de retraite, étant donné que les dépenses de retraite augmentent régulièrement chaque année.

La CPPF recouvre les cotisations de sécurité sociale et paie les prestations (pensions, invalidité et allocations familiales). Le nombre de personnes assurées par la CPPF en 2018 est de 102.676.

La CPPF a élaboré une «vision stratégique» et a exprimé son intention de lancer de nouveaux programmes et activités. Une assistance fournie par SOCIEUX+ en 2017/18 a abordé des thèmes différents, mais tous inhérents au développement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la CPPF, tels que la définition d'orientations stratégiques, la communication et les relations avec le public, la faisabilité d'un pilier complémentaire des pensions, et le système informatique.

## 2 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 2.1 Résumé

Le risque d'accidents et maladies au travail est déjà couvert depuis longtemps, cependant la législation en vigueur, pour le cheminement dans le processus de réparation et d'indemnisation des victimes en soins, en matière de compensation du salaire pendant l'incapacité temporaire et en rentes lors de l'incapacité permanente, se trouve éparpillé dans plusieurs textes : i) le statut de la fonction publique - le régime des congés de la fonction publique- ii) le régime d'assurance maladie et iii) les régimes des pensions. C'est ainsi que cette couverture emprunte aux techniques des congés pour la compensation des salaires, aux techniques de l'assurance maladie pour les soins et aux techniques des bonifications – conversion des taux d'incapacité en taux de pension - propres aux régimes de pensions. L'étude de la problématique se penchera sur l'audit de la réalité juridique, procédurale et financière des accidents de travail et des maladies professionnelles servies aux agents publics de l'Etat Gabonais, sur les moyens d'en rationaliser la gouvernance quant aux objectifs fixés, quant au contenu et aux conditions d'octroi et quant aux taux de cotisations auxquels il va falloir faire appel pour assurer son équilibre financier sur le long terme. Il s'agit de remédier aux problèmes actuels que rencontrent d'une part la CPPF qui ne gère qu'une partie de la réparation (les rentes) et d'autre part l'agent public victime d'un accident du travail qui est confronté à pas mal d'obstacles pour la réparation nécessitée par son état de santé. A cet égard, il y a lieu de souligner qu'en cas d'accident du travail, le remplacement de la rémunération est géré par la solde en application des systèmes de congés prévus par le statut de la fonction publique, les soins sont supportés par la CNAMGS au titre de l'assurance maladie ordinaire et la CPPF prend en charge les rentes dans le cadre de la branche des pensions. Aussi fallait-il souligner le déficit en matière de définition d'un accident du travail, d'un accident du trajet ou encore de maladie professionnelle. La commission

médicale ne siège qu'une fois tous les deux ou trois ans sans disposer de procédures claires quant aux natures de lésions ou des taux d'incapacité correspondants.

## 2.2 Objectif général

Prise en charge effective des risques professionnels (prévention, réadaptation, couverture) des agents de l'Etat.

## 2.3 Objectif spécifique

Améliorer le système de gestion des rentes d'invalidité.

## 2.4 Résultats attendus

- Un bilan des systèmes de gestion des accidents du travail et rentes d'invalidité dans le secteur public est disponible.
- La réforme des textes législatifs et réglementaires pour cette branche est engagée.

## 2.5 Activités proposées

L'action comporte deux activités :

- Activité 1 : Etude et analyse du système de couverture des risques liés aux maladies professionnelles et aux accidents du travail des agents publics gabonais.
- Activité 2 : Appui à l'élaboration d'un projet de texte législatif sur les risques professionnels des agents de l'Etat et le régime AT/MP (subdivisée en deux sous-activité : préparation d'une proposition normative préliminaire puis finalisation d'un texte normatif)

# 3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 2

## 3.1 Résumé

La première activité a permis de faire un état des lieux du système de couverture des risques liés aux maladies professionnelles et aux accidents du travail des agents publics gabonais. Elle a permis d'identifier les différentes normes et instruments administratifs qui soutiennent de tels schémas, y compris en relation avec les différents acteurs de la sécurité sociale gabonaise. Les experts ont effectué un benchmarking du système existant à partir des bonnes pratiques et normes internationales en la matière.

La deuxième mission s'appuiera sur les analyses et recommandations issues de la première mission d'experts dans le but de formuler une proposition de réforme normative qui puisse structurer les régimes AT/MP des agents de l'Etat, à partir d'une définition claire des maladies professionnelles. Il est convenu que cette activité se divise en deux sous-activité, afin de permettre la préparation d'une proposition normative préliminaire, et puis recueillir les commentaires des agents de la CPPF et d'autres acteurs relevant et ainsi finaliser un texte normatif qui sera soumis aux pouvoirs législatifs compétents.

## 3.2 Tâches

Tâches générales

- Des contacts préliminaires avec le Partenaire en vue de la définition de la méthodologie et l'agenda de l'assistance technique, à transmettre avant la mission à l'équipe SOCIEUX+;
- Participer au briefing pré-départ et de retour de mission avec l'équipe SOCIEUX+;
- Etude et analyse du contexte et de la documentation en la matière (préparation de la mission), consistant en la documentation fournie par SOCIEUX+, celle transmise par le partenaire, et celle réunie de façon autonome par les experts ;
- Faciliter une dynamique de coopération qui vise le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles de toute partie concernée ;
- Présenter au Partenaire les résultats en fin de mission, lui permettant d'exprimer ses points de vue avant la finalisation des livrables ;
- Contact avec la Délégation de l'UE durant la période de présence dans le pays. Les experts devront se rendre disponibles pour une réunion à la demande de la Délégation ;
- Finalisation des livrables de l'activité ; les experts pourraient être invités à apporter des modifications / compléments aux livrables, compte tenu de l'avis du Partenaire.

#### Tâches spécifiques

- Analyse comparative de régimes AT/MP gabonais et européens;
- Collecte de données à la CPPF et chez les différents partenaires de la CPPF ;
- Entretiens collectifs avec une cellule thématique dédiée à ce projet ; elle inclura au moins le conseiller juridique et le conseiller technique de la caisse ;
- Définition des hypothèses et scénarios pour l'étude perspective (actuarielle) des régimes AT/MP et premiers résultats.

### **3.3 Tâches**

#### Livrables intermédiaires

- Une note méthodologique incluant une analyse des risques (3 pages maximum);
- Un agenda de la mission convenu avec le partenaire (réunions, personnes impliquées).

#### Livrables finaux:

- *D2: Préparation d'un projet de texte législatif pour les régimes AT/MP des agents de l'Etat au Gabon.* Le rapport sera préparé par les experts en deux étapes : une version préliminaire, qui sera soumise à l'appréciation et aux commentaires du Partenaire ainsi que de tout autre acteur ayant un rôle dans le processus de réforme normative des régimes AT/MP des agents de l'Etat ; et puis une version finale tenant en compte des éventuelles remarques précédentes.
- ExMR : un rapport de mission conjoint des experts à l'attention de l'équipe de gestion du programme SOCIEUX+ sur la base d'un formulaire préétabli.

## **4 PROFIL DE L'EXPERTISE**

### **Expert principal (Expert 1) :**

***Domaine d'expertise : Sécurité sociale en matière d'accidents de travail et maladies professionnelles***

Critères de sélection (essentiels) :

- Education universitaire en économie, ingénierie financière, sciences actuarielles, ou domaine similaire ;
- 15 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique et/ou université d'Etats membres de l'UE ;
- Expérience en matière de gestion financière et/ou de tâches actuarielles au sein d'une institution de sécurité sociale ;
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral ;
- Une capacité avérée à transmettre les connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

Critères accessoires :

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable au Gabon ou dans la sous-région (Afrique centrale).

**Expert 2 :**

***Domaine d'expertise : Législation de la sécurité sociale***

Critères de sélection (essentiels) :

- Education universitaire en droit, sciences de l'administration, ou domaine similaire ;
- 10 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique et/ou université d'états membres de l'UE ;
- Expérience spécifique dans l'analyse juridique de schémas de sécurité sociale ;
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral ;
- Une capacité avérée à transmettre les connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

Critères accessoires :

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable au Gabon ou dans la sous-région (Afrique centrale).

**Charge de travail :**

1<sup>ère</sup> sous-activité : 3 jours de préparation (pré-mission); 10 jours sur place (en mission); 2 jours de voyage; 3 jours de finalisation (post-mission).

2<sup>ème</sup> sous-activité : 3 jours de préparation (pré-mission); 5 jours sur place (en mission); 2 jours de voyage; 2 jours de finalisation (post-mission).

## 5 DOSSIER DE CANDIDATURE

### 5.1 Documents à soumettre

**Curriculum Vitae** au format Europass – téléchargeable en suivant le lien : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

### 5.2 Soumission des candidatures

Les expert·e·s intéressé·e·s postulent en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://pmt.socieux.eu>

La procédure de soumission des candidatures se fait en deux temps :

S'il n'en possède pas déjà un, l'expert·e crée son compte personnel SOCIEUX+ (« create an account »). Pour avoir accès à tous les appels à candidatures, l'expert·e doit au moins renseigner les informations accompagnées d'un astérisque.

Une fois le compte validé par l'équipe SOCIEUX+, il suffit de rechercher le numéro de mission **19-05/GAB/2.1** en cliquant sur l'onglet « Call for Experts ». Il suffit enfin de cliquer sur « Apply » pour soumettre sa candidature.

Si des renseignements complémentaires sont nécessaires, vous pouvez contacter l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse suivante : [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu) en indiquant la référence de l'offre.

## 6 PROCESSUS DE SÉLECTION

Sans réponse de notre part dans un délai de 30 jours, les candidat·e·s pourront considérer que leur candidature n'a pas été retenue.

Les candidat·e·s intéressé·e·s par cette opportunité sont invité·e·s à soumettre leur dossier dans les meilleurs délais, l'équipe de SOCIEUX+ se réservant la possibilité de procéder à la présélection avant cette date. Les expert·e·s fonctionnaires et employé·e·s du secteur public sont privilégiés pour les missions organisées par SOCIEUX+. Les consultants privés sont toutefois fortement encouragés à postuler.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte. Seuls les candidat·e·s sélectionnés sur la liste restreinte seront contactés. La procédure de sélection peut inclure un entretien téléphonique ou physique. Il pourra être demandé aux candidats sélectionnés d'indiquer le nom de personnes pouvant être contactées dans leur institution d'origine.

Les experts fonctionnaires et employés du secteur public (actifs ou retraités) sont rétribués à hauteur de 250 euros par jour travaillé. Les honoraires des consultants privés sont calculés en fonction de leur expérience.

## 7 REPORTING

**Les livrables intermédiaires** (Note méthodologique, Agenda) doivent être transmis à SOCIEUX+ au moins 5 jours ouvrables avant l'activité, en format A4 éditable, en taille de police 12, interligne simple; la note méthodologique ne doit pas dépasser 3 pages, et l'agenda, 2 pages.

**Les livrables finaux** doivent être transmis à SOCIEUX+ au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'activité. Ils doivent être présentés dans un format A4 modifiable, taille de police 12, interligne simple. Le livrable D2 ne doit pas dépasser 30 pages, à l'exclusion des tableaux et des tableaux annexes. Les experts pourraient être

invités à apporter des modifications / compléments aux livrables, compte tenu de l'avis du Partenaire.

**Un rapport de mission d'expert (ExMR)** doit être préparé par l'expert après la mission. L'ExMR est basé sur un format SOCIEUX+ spécifique et doit servir à informer sur (i) les objectifs de l'activité, (ii) l'approche et la méthodologie appliquées, (iii) les principales tâches réalisées et les résultats obtenus. En outre, il doit contenir (iv) une évaluation de la participation des institutions / participants et partenaires et de l'impact attendu ainsi que (v) des recommandations.

Les documents doivent être envoyés par e-mail à: [gportacolone@socieux.eu](mailto:gportacolone@socieux.eu)

## 8 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ peut utiliser ses propres canaux de communication, tels que le web, le bulletin d'information et d'autres médias, pour faire circuler l'information à l'égard de l'Action. Dans ce sens, la collaboration de l'institution partenaire sera appréciée, ainsi que les contributions des experts mobilisés. Ainsi, il est prévu que des experts soient disponibles pour un bref entretien, avant et après la mission, avec le responsable de la communication de SOCIEUX+, ainsi que pour apporter d'autres contributions en matière de communication, telles que des photographies, des textes courts, des interviews. Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union européenne dans le cadre de l'Action, l'utilisation de modèles pour les présentations et du logo de la Facilité sera encouragée. D'autres supports de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des blocs-notes et des stylos, entre autres, peuvent être diffusés pour des activités spécifiques.

## 9 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ apportent une assistance technique depuis les phases préparatoires de chaque activité jusqu'au suivi après livraison. SOCIEUX+ assiste les experts dans l'accomplissement de leurs missions en les accompagnant et en les conseillant sur la préparation des documents de référence avant les réunions. L'équipe SOCIEUX+ recueille les commentaires des institutions partenaires et veille à ce que les rapports de mission et les recommandations soient transmis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'avis négatifs sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+ et promouvoir l'établissement au meilleur de leurs connaissances, chaque fois que cela est possible et faisable.

Enfin, les experts s'acquittent de leurs tâches dans le pays partenaire dans le respect total des institutions, des politiques et des comportements culturels locaux; ils doivent en particulier adopter un comportement respectueux des institutions dans leur manière de traiter avec leurs homologues locaux.